



TRANSMIS À M^r LE PRÉFET
LE : 12 SEP. 2017

Arrêté municipal

N°2017 – 96

Références : Rillieux-la-Pape, le 10 août 2017
AV/CJL/AD/DR/SM
PAT.2017-177
Le Maire de Rillieux-la-Pape,

Patrimoine Communal **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R123-27 et R123-52 ;
Vu les règlements de sécurité annexés audit Code ;
Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Affaire suivie par
Sylvain MORNICO
04.26.22.54.97

Objet : Arrêté fermeture
ERP
Considérant que cet établissement est fermé au public depuis plus de 10 mois ;

ARRETE :

Article 1 : L'établissement « **Magasin SPAR** », situé 28 avenue de l'Europe (ERP N°E28600111), est fermé au public.

Article 2 : Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être introduit auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Commandant du Commissariat de Police Nationale de Rillieux-la-Pape sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera également transmise à :

- Monsieur le Préfet – service interministériel de défense et de la protection civile,
- Monsieur le Directeur Départemental et de la Métropole des services d'incendie et de secours.



Alexandre VINCENTET
Maire de Rillieux-la-Pape
Conseiller de la Métropole

HÔTEL DE VILLE - 165, rue Ampère - 69 140 Rillieux-la-Pape - Tél. 04 37 85 00 00